



Jacky CHORIN  
Administrateur salarié  
pour FO à EDF groupe

## ÉDITO

La période électorale devrait être un moment privilégié pour poser et débattre des questions d'avenir de notre pays et singulièrement de la question énergétique.

Quelle place pour le Service Public de l'électricité ? Quel est l'objectif premier de la politique énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique ou l'anéantissement à plus ou moins long terme du nucléaire ? Faut-il aller vers toujours plus de concurrence ou bien faut-il, comme je le pense, enfin stopper cette fuite en avant qui a désoptimisé le système électrique sans rien apporter aux clients/usagers ?

On cherche vainement dans le débat actuel des réponses argumentées à ces grandes questions. Pour ne prendre que la question du nucléaire, le débat est affligeant comme je l'illustre dans les développements qui suivent.

Et ce n'est pas l'attitude extravagante de la ministre ROYAL sur Fessenheim qui va élever le débat. Entre chantage, menaces et post-vérité, on a eu droit à tout !

Du côté de l'entreprise elle-même, il y a une situation difficile.

Sur le plan social, la colère des salariés s'est renforcée suite aux mesures de rigueur que ce soit sur l'emploi ou sur les rémunérations (blocage du Salaire National de Base et baisse des avancements au choix), ceci ajouté à la baisse de l'intéressement pour des raisons extérieures à l'entreprise et aux changements de règles en matière de frais de déplacement.

Tout ceci s'est traduit par de fortes mobilisations des agents et des premiers reculs de la direction. Mais le mécontentement, que chacun avait pu aussi constater à la lecture des résultats de l'enquête « My EDF », reste présent.

On ne peut rien construire de durable sans le soutien des personnels qui méritent toute la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre.

## SOMMAIRE

1. Le débat sur le mix énergétique mérite mieux que des caricatures
2. Augmentation de capital d'EDF
3. Fessenheim

Sur le plan financier, la situation a évolué. L'aspect positif, c'est évidemment l'augmentation de capital de 4 milliards d'euros, dont 3 souscrits par l'État, c'est une première depuis 2005. Et dans une période où l'État a peu de marges, c'est évidemment à souligner. Encore, ne faut-il pas oublier que les charges sur EDF restent lourdes, très lourdes, et que beaucoup d'entre elles trouvent leurs sources dans des décisions de l'État lui-même... J'y reviens plus loin dans un développement spécifique.

La situation financière d'EDF s'est aussi améliorée grâce au programme de cession annoncé et mis en œuvre, mais à quel prix ?

La cession de 49,9 % de RTE à un groupe composé de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances en est l'élément emblématique et a été réalisée le 31 mars. Inutile de dire que j'ai voté contre cette vente – comme d'ailleurs tous les administrateurs salariés –, car il s'agit là d'une rupture de l'Histoire d'EDF. Demain, qui peut assurer que cela ne sera pas le tour d'ENEDIS ?

Parallèlement, d'autres ventes ont eu lieu qui dessinent un nouveau paysage du groupe EDF (désengagements réalisés en Hongrie, d'autres annoncés en Pologne), auxquelles se sont ajoutées diverses cessions foncières.

Enfin, et indépendamment des grands chantiers nucléaires (Areva et HPC), traités dans ma précédente lettre ; nombre de dossiers sont ouverts et sont pourtant essentiels. Ils concernent l'hydraulique, où demeure en toile de fond la mise en demeure de la Commission Européenne, l'avenir du thermique classique qui a pourtant montré sa contribution décisive pour le passage de l'hiver, ENEDIS et sa place au sein du groupe EDF, les activités tertiaires et commerciales restent les grands oubliés, l'avenir des tarifs bleus qui est attaqué par Bruxelles et peut-être menacé par le Conseil d'État... On pourrait multiplier les exemples pour les stratégies services ou gaz notamment.

On peut vraiment regretter que sur toutes ces questions qui concernent un Service Public aussi vital pour les Français, il n'y ait pas de débat. Le seul auquel nous avons droit concerne celui sur le mix électrique, et il s'exprime malheureusement plus dans la caricature que dans la volonté de poser réellement les problèmes.

## 1. LE DÉBAT SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE MÉRITE MIEUX QUE DES CARICATURES

En cette période d'élection présidentielle, la question du mix énergétique et plus particulièrement du mix électrique revient dans le débat. Certains prônant la fin du nucléaire à une période plus ou moins rapprochée et son remplacement à la fois par des énergies renouvelables intermittentes, mais aussi par des réductions fortes de consommation. À savoir si ces dernières seront imposées à la population ou si elle y sera incitée par des mesures attractives et sans contraintes.

On veut sacrifier sur l'autel d'une prétendue écologie cette industrie qui, même si elle rencontre aujourd'hui des difficultés, a fait de la France un des pays d'Europe où l'électricité est la moins chère. Si la France est l'un des pays industrialisés les moins émetteurs de CO<sub>2</sub>, c'est grâce à son parc nucléaire.

Il me semble utile de rappeler quelques éléments fondamentaux factuels pour éclairer ces enjeux essentiels pour notre groupe, mais aussi plus largement pour notre pays.

### Nucléaire et écologie

D'abord, il faut le rappeler ; tous ceux qui mettent en avant la question nucléaire au nom de considérations plus ou moins écologistes se trompent de combat... sauf si l'on considère que le combat contre le réchauffement climatique doit passer au second plan.

Grâce notamment à son parc nucléaire, la France émet deux fois moins de CO<sub>2</sub> que nos voisins allemands, si souvent cités en exemple.

Le sait-on, l'électricité ne représente que 24 % de la consommation d'énergie dans notre pays alors que le pétrole en représente 44 %. Or, c'est bien l'électricité qui est la clé d'une décarbonation de l'économie.



### La question de l'emploi.

La filière nucléaire française est aujourd'hui la troisième filière industrielle de France. Elle emploie 220 000 salariés dans 2 500 entreprises. Ces chiffres sont peu connus, mais sont incontestables. Par conséquent, quand on prétend programmer la fin du nucléaire, il faut en mesurer les conséquences humaines et sociales.

Face à cela, les chiffres donnés par les filières des énergies intermittentes elles-mêmes sont les suivants. La filière éolienne emploie 11 000 salariés. Quant à la filière solaire, elle envisage un chiffre de 23 000 à l'horizon 2023, ce qui suppose qu'un certain nombre de fabrications soit fait en France, ce qui n'est pas gagné.

Précisons encore un élément souvent passé sous silence. Les chiffres mirifiques souvent cités pour ceux qui sont en faveur d'une transition énergétique supprimant le nucléaire (par exemple, le scénario fortement médiatisé de l'association Négawatt), incluent toujours une forte composante d'emploi lié à la maîtrise de la demande et en particulier à tout ce qui est efficacité énergétique. Mais ce rattachement est artificiel. On peut, en effet, parfaitement être pour une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et être en faveur du nucléaire, vecteur de décarbonation de l'économie.

Il ne s'agit évidemment pas d'opposer les salariés les uns aux autres. Mais il s'agit de bien mesurer les conséquences de ses choix.

Et ne parlons pas des garanties sociales. Aucune des entreprises produisant de l'électricité à partir d'éoliennes ou de solaire n'applique pas le Statut des IEG, pas même EDF Énergies Nouvelles.

Telle est la réalité. Et c'est bien de cela que nous devons partir si l'on veut être pragmatique.



### Apport des différents moyens de production

En termes de puissance, la filière éolienne atteint 11,7 GW avec une progression sur 2016 de 1351 MW, soit le plus haut niveau de raccordement jamais observé sur une année. On aurait donc pu s'attendre à ce que la production éolienne suive. Que nenni.

La production est en baisse par rapport à 2015. Elle s'établit à 20 TWh et a représenté 4,1 % de la consommation électrique française en 2016. Croissance de la puissance installée... mais baisse de la production.

Comme l'a indiqué le Ministère de l'Énergie, «après un premier semestre dynamique, la production recule en glissement annuel au second semestre, en raison de conditions de vent particulièrement défavorables». Eh oui, certains l'avaient oublié, mais pour que les éoliennes fonctionnent, il faut du vent...

Et encore, ce n'est pas grâce aux énergies intermittentes qu'on a passé l'hiver. C'est bien grâce au nucléaire, à l'hydraulique et au thermique. Soit dit en passant, on peut regretter que les grands moyens d'information, mais aussi notre entreprise elle-même, n'aient pas été aussi prompts à souligner que toutes les centrales, dont l'ASN avait curieusement ordonné le contrôle en plein hiver, ont toutes passé sans problème le cap des vérifications.

### Retour sur les propos de Mme ROYAL le 18 janvier 2017.

«Grâce à une bonne organisation, il n'y aura pas de coupure d'électricité, parce que tous les moyens ont été mobilisés», a déclaré ROYAL à l'issue d'une réunion sur le plan grand froid à l'Élysée. «Aujourd'hui, avec les très bonnes conditions météorologiques, les énergies renouvelables, l'éolien et le solaire vont produire l'équivalent de huit réacteurs nucléaires, huit gigawatts», a-t-elle expliqué.

Et la ministre poursuit avec le sens de la nuance qu'on lui connaît en ces termes «Le nouveau système énergétique français de la loi de transition énergétique permet de résister aux vagues de froid». CQFD, les Français ont été sauvés grâce à la loi de transition énergétique. Il fallait y penser... On est quasiment sûr de la post-vérité.

Pourtant, les chiffres sont là. Prenons l'outil «Ecomix2» de RTE sur cette journée du 18 janvier.

À 14 h 15, au meilleur moment pour ces énergies, il y avait 64 % de nucléaire, 9 % d'hydraulique, 11 % de gaz, 6 % d'éolien, 3 % de charbon et 3 % de fioul, 3 % de solaire et 1 % de bioénergie.

Et à 19 heures, toujours 61 % de nucléaire, 15 % d'hydraulique, 11 % de gaz, 6 % d'éolien, 4 % de fioul, 3 % de charbon, 1 % de bioénergie et évidemment 0 % de solaire.

Que nous disent ces chiffres que chacun peut vérifier ?

- Même au moment où plusieurs centrales nucléaires ont été arrêtées par l'ASN, le nucléaire c'est plus de 60 % de la production électrique.
- La principale énergie renouvelable est l'énergie hydraulique.
- Les énergies intermittentes sont... intermittentes. Elle ne contribuent qu'à un maximum de 9 % de la production (et encore, seulement pendant 15 min entre 14 h 15 et 14 h 30) en dépit de tous les moyens financiers (CSPE comprise) pour son développement.
- Le bouclage est assuré par le gaz, le charbon et le fioul, alors même qu'EDF a décidé de fermer ces dernières tranches prochainement.

### Le coût

Reste une question importante, celle du coût d'une sortie du nucléaire, généralement passé sous silence par les partisans de cette option, qui se contentent de nous « vendre » des lendemains qui chantent sans partir des réalités.

De ce point de vue, une étude que vient de publier l'Institut Montaigne représente une contribution utile au débat.

Pour une sortie totale du nucléaire d'ici 2035, le chiffrage est de 217 milliards d'euros, soit une dépense de 10,1 milliards d'euros par an pendant la durée du prochain mandat.

Ces chiffres sont d'autant plus intéressants que l'étude d'impact de la loi de transition énergétique s'est bien gardée de donner un quelconque chiffrage pour son objectif de passer à 50 % d'énergie nucléaire pour 2025.

Sans entrer dans le détail et, indépendamment des questions techniques et évidemment sociales qu'une sortie du nucléaire poserait, l'étude recense et documente précisément les coûts et effets économiques qu'aurait une telle décision :

- Les coûts de production pour le remplacement des capacités électriques.
- Les coûts de renforcement de réseaux pour accueillir les ENR.
- Les coûts de restructuration et de reconversion de la filière existante.
- Les coûts d'indemnisation d'EDF liés à l'arrêt anticipé des centrales.
- Les coûts « comptables » liés à l'avancement des opérations de démantèlement.
- Les pertes d'opportunité à l'export et sur la balance commerciale.

Tout cela est factuel. Alors, on peut formuler un espoir, c'est qu'enfin on parte des réalités si l'on veut vraiment débattre utilement des questions énergétiques. L'énergie mérite mieux que des slogans.

## 2. AUGMENTATION DE CAPITAL D'EDF

Le 7 mars 2017, EDF a annoncé qu'une augmentation de capital de 4 milliards d'euros était lancée pour renforcer les fonds propres de l'entreprise. Celle-ci a été annoncée comme étant réussie le 28 mars.

Conformément à ce qu'il avait indiqué il y a un an, le Gouvernement a souscrit à cette augmentation à hauteur de 3 milliards d'euros, le dernier milliard étant donc apporté par des investisseurs privés, institutionnels ou petits actionnaires. Pour information, il y a actuellement 800 000 petits actionnaires. Quant au personnel, il détient 1,7 % du capital d'EDF à travers le FCPE Actions.

On ne peut évidemment qu'être favorable à cette augmentation de capital, qui est une première depuis 2005, mais il ne faut pas oublier le contexte d'ensemble.

D'abord, le passif. Depuis la mise en Bourse d'EDF en 2005, l'État a perçu 20 milliards d'euros de dividendes. Ces prélèvements énormes ont été dénoncés par la Cour des comptes et ont contribué à mettre en difficulté notre entreprise, alors même que nous avons à faire face à d'importants investissements.

Certes, l'État a accepté de recevoir ses dividendes en actions sur plusieurs années. Mais on aurait pu, on aurait dû, s'attendre à une baisse sensible du niveau de dividendes, voire à une ou plusieurs années blanches pour financer l'entreprise dans un contexte difficile qui dépend pour partie de l'État.



Car il y a tous les chantiers et toutes les demandes auxquelles EDF est confrontée (pour la plupart de l'État) :

- Soutien à la filière nucléaire avec la reprise d'Areva NP (coût pour EDF de 2 milliards d'euros) et le lancement prématuré, selon moi, d'Hinkley Point.
- Soutien au pouvoir d'achat des Français, puisque le Gouvernement refuse d'augmenter les tarifs réglementés et que la CRE a refusé de son côté une augmentation suffisante des tarifs de réseau (cf. les débats récents sur le TURPE 5).
- Application de la loi de transition énergétique avec le plafonnement du nucléaire et la volonté de fermer Fessenheim, ajouté à l'exigence de Mme ROYAL adressée à EDF de faire plus d'énergies renouvelables.
- Aide aux concurrents d'EDF, à travers le mécanisme de l'ARENH qui va coûter très cher à l'entreprise.

Jusqu'où tout cela va-t-il aller ?

Autrement dit, les 4 milliards d'euros étaient nécessaires pour EDF, mais sont d'ores et déjà dépensés...

### 3. FESSENHEIM : Chantage, menaces, provocation, Mme ROYAL aura offert une triste image aux salariés d'EDF

Le dossier de la fermeture de Fessenheim aura vraiment été celui de l'absurdité d'engagements idéologiques.

Comment qualifier autrement cet engagement pris pour satisfaire l'obsession antinucléaire de quelques-uns sur fond d'arrangements électoraux ?

Il y avait eu Superphénix sous JOSPIN. Il devait y avoir comme nouvelle victime expiatoire Fessenheim sous HOLLANDE.

En dépit des bravades de Mme ROYAL et de la publication d'un décret abracadabrant quelques jours avant les élections, la centrale de Fessenheim n'aura pas été arrêtée durant le quinquennat et l'histoire n'est toujours pas écrite. C'est là une belle victoire pour les salariés et leurs syndicats unis dans ce combat.

Dès sa prise de fonction en 2012, le Président de la République annonçait, pourtant, depuis la Conférence Environnementale, la fermeture de cette centrale avant la fin du quinquennat.

Mais la traduction juridique de cette annonce politique était indirecte. Dans l'idée d'éviter ou de minorer le versement d'indemnités à EDF, la loi de transition énergétique n'a pas prévu la fermeture de cette centrale, mais un mécanisme de plafonnement de la capacité installée d'électricité nucléaire de 63,2 GW, c'est-à-dire au niveau actuel.

En pratique, ce montage aboutissait à ce que soit EDF qui désigne les centrales à arrêter pour permettre la mise en service de Flamanville 3. Le but étant qu'EDF propose « spontanément » l'arrêt de Fessenheim.

Cette « spontanéité » étant aidée par le fait que l'État ne cessait de répéter que Fessenheim devait être fermée, allant même jusqu'à nommer dès 2012, un M. « Fermeture » de Fessenheim...

Le Conseil Constitutionnel ayant cependant jugé qu'EDF « pouvait prétendre à l'indemnisation du préjudice subi ». Chacun se souvient ensuite des débats sur le niveau de cette indemnisation à commencer par un courrier scandaleux de Mme ROYAL proposant le versement d'une aumône de 80 millions d'euros. On a eu droit ensuite au chantage de la ministre sur d'autres dossiers nucléaires en particulier sur Paluel et Flamanville 3, puis aux menaces sur les administrateurs indépendants et pour finir un décret sorti le 9 avril.



Le décret comprend en effet deux articles, le second disant d'ailleurs le contraire de l'autre... ce qui n'est pas banal.

L'article 1<sup>er</sup> indique que l'autorisation d'exploiter la centrale de Fessenheim est abrogée.

C'est évidemment totalement illégal, car contraire à la loi de transition énergétique que Mme ROYAL a fait voter.

Rappelons que l'article L.311-5-5 du Code de l'Énergie dispose que « l'autorisation mentionnée à l'article L.311-1 ne peut être délivrée lorsqu'elle aurait pour effet de porter la capacité totale autorisée de production d'électricité nucléaire au-delà de 63,2 GW. L'autorité administrative, pour apprécier la demande totale autorisée, prend en compte les abrogations prononcées par décret à la demande du titulaire d'une autorisation (...) ». Or, il n'y a pas de demande de l'exploitant.

Le second article reprend pour sa part les conditions votées majoritairement par le CA EDF le 6 avril qui conditionnent la fermeture de la centrale à une demande de l'exploitant, à la mise en service de Flamanville 3 et, ce qui est nouveau, au respect du plafond du seuil de 63,2 GW.

### Que penser de tout cela ?

D'abord, il est vraiment incroyable qu'une ministre de la République puisse prendre un texte aussi grossièrement illégal et dont la publication n'a été dictée que par des considérations électorales. La fédération FO a d'ailleurs annoncé dès dimanche qu'elle le déférera devant le Conseil d'État pour le faire annuler. On ne peut, on ne doit pas faire n'importe quoi dans notre République.

Je pense aussi que ce dossier illustre les méfaits d'une disposition issue du Grenelle de l'Environnement sous la Présidence de Nicolas SARKOZY, à savoir la fusion du Ministère de l'Énergie avec celui de l'Environnement. Cette fusion a été néfaste à la politique énergétique de notre pays.

Les intérêts, qu'ils soient de l'énergie et de l'environnement, sont légitimes et c'est bien au Premier ministre d'arbitrer en cas de désaccord et non pas à un ministre, que ce soit Mme ROYAL ou ses successeurs.

Je veux dire enfin que je continuerai à me battre inlassablement contre toute fermeture « politique » d'une centrale, que ce soit à Fessenheim ou ailleurs.

Je reste en désaccord avec cette notion de plafond, prévue par la Loi de transition énergétique. Il ne s'agit là que d'un artifice pour fermer Fessenheim.

Je suis également en totale opposition avec l'objectif idéologique de la réduction de la part du nucléaire à l'horizon 2025.